

LA PERTE DU SENS DE LA LITURGIE ET SES CONSÉQUENCES

Aujourd'hui, les messes auxquelles il nous est donné d'assister dans une majorité de paroisses montrent que le sens de la liturgie est globalement perdu. Beaucoup de pratiquants - si ce n'est la majorité d'entre eux - ont oublié la signification profonde de la liturgie, son sens véritable, et acceptent à présent tout type de célébrations. Sous l'influence d'une certaine « pastorale » qui s'est développée puis s'est emballée à la suite de Vatican II pour favoriser une véritable anarchie dans les célébrations, les fidèles ont progressivement été amenés à perdre le goût et l'attrait pour la liturgie authentique, c'est-à-dire pour la liturgie telle qu'elle a été édiflée et transmise par l'Église. Et ce qui est peut-être plus grave encore, c'est que peu s'aperçoivent de cette perte et des conséquences qu'elle peut avoir : peu en ont conscience. Au sein même des paroisses et des diocèses, on ne se rend même plus compte que quelque chose d'essentiel pour la vie chrétienne et pour la permanence de l'Église au cœur de ce monde est en train de disparaître irrémédiablement.

Il faut donc une nouvelle fois poser cette double question capitale : qu'est-ce que la liturgie ? Comment doit-elle être célébrée ? Pour répondre, il est nécessaire de s'appuyer sur deux enseignements fondamentaux sans lesquels il n'y a pas de liturgie ; sans lesquels il n'y a plus de liturgie ; sans lesquels, en guise de liturgie, on ne propose plus que des pratiques qu'on peut mettre en relation avec ce « sel affadi » dont parle l'Évangile. Ces deux enseignements sont ceux de la Tradition et ceux du concile Vatican II : la Tradition n'existe pas sans le Concile et le Concile devient stérile si l'on ne tient pas compte de la Tradition. C'est ce que nous a clairement rappelé Saint Jean-Paul II dans sa Lettre « Ecclesia Dei adflicta » publiée en 1988 à la suite au sacre irrégulier d'évêques par Mgr Lefebvre.

Voyons d'abord la question de la Tradition.

Ce que l'Église appelle « Tradition », quand elle parle de la liturgie, ce ne sont pas les habitudes qui ont cours dans telle ou telle paroisse ; et encore bien moins nos habitudes ! Ce ne sont pas non plus des habitudes (celles du célébrant avec « ses » caprices, celles de la chorale avec « son » répertoire, celles de l'animateur liturgique avec « sa » gestuelle ou « son » mot d'accueil ...) que chacun retrouve dimanche après dimanche en fréquentant une église de son choix.

La Tradition, en liturgie, est constituée de ce qui est reçu de l'Église et par l'Église - insistons : « de » et « par » l'Église, exclusivement - et qui doit être transmis. Transmis non pas pour être conservé bien à l'abri dans quelques chapelles plus ou moins transformées en « réserves » ou en « musées », mais transmis pour être reçu par tous dans un esprit de fidélité respectueuse ; reçu pour être communiqué de façon vivante aux autres : tant à ceux qui sont autour de nous et proche de nous qu'à ceux qui viendront après nous et que nous ne connaissons jamais ici-bas. La Tradition constitue l'héritage le plus précieux de l'Église, laquelle est notre famille depuis notre baptême.

Dans le cas de la liturgie, la Tradition a sa source dans le moment qui va de la dernière Cène de Jésus à la première célébration eucharistique de l'Église et qu'on n'appelle pas encore « messe ». La dernière Cène a consisté en un repas pascal juif divisé en quatre parties : le début du repas, la liturgie pascale, le repas principal, les rites achevant le repas. Jésus a donc conçu l'Eucharistie comme faisant partie intégrante d'un repas mais tout en lui donnant une certaine autonomie par rapport à ce repas et, par conséquent, une signification propre, originale, unique, nouvelle : ce que fait Jésus est quelque chose de radicalement novateur mis dans un contexte ancien. C'est cette compénétration de l' « ancien » et du « nouveau », clairement voulue par Jésus, qui constitue l'expression la plus juste de la Tradition vivante.

Expliquons ce point : la prière de bénédiction que prononce Jésus sur le pain et la coupe se trouve « encore » dans la liturgie juive. Et puisque la Cène se situe avant la crucifixion et la résurrection,

on peut dire qu'au moment où est instituée l'Eucharistie, l'Église n'existe pas encore en tant que telle. Par conséquent, la réalité chrétienne n'existe à ce moment-là que sous une forme intérieure au judaïsme, mais une forme ouverte. Il n'y a donc pas, au moment de la Cène, de structure liturgique indépendante de celle du judaïsme et spécifiquement chrétienne : l'acte central du christianisme - l'Eucharistie - s'accomplit au sein de la foi juive, au sein de la tradition d'Israël.

Mais, Jésus introduit une nouveauté radicale. Lorsqu'il dit à ses disciples : « Faites ceci en mémoire de moi », il ne demande pas de répéter le repas juif dans sa totalité, dans son intégralité rituelle ; ce qu'il demande, c'est de refaire uniquement, dans les siècles à venir, ce qui est lié à l'action eucharistique spécifique qu'il inaugure. Il y a donc, par le fait-même des paroles de Jésus, une séparation de l'Eucharistie d'avec le repas pascal juif. Et cette séparation aura une conséquence immédiate : la constitution d'une structure liturgique spécifique fournissant le contexte, le substrat, dans lequel devra désormais se réaliser la transformation spirituelle du fidèle, c'est-à-dire son passage du monde juif à l'univers chrétien en vue de sa conversion par l'accueil des enseignements du Fils unique de Dieu.

Cependant, c'est seulement à partir du moment où l'Église existe et s'affirme - donc à partir de la Pentecôte - que la Tradition liturgique chrétienne, née dans le judaïsme, va pouvoir s'épanouir et progressivement trouver sa structure propre pleinement adaptée au sens de ce que le Christ a voulu nous transmettre et nous enseigner. Cette structure ainsi formée va peu à peu intégrer des attitudes, des gestes, des comportements, des prières, des chants, des vêtements, un espace sacré, des symboles qui, mis ensemble de façon harmonieuse et cohérente, formeront la norme rituelle capable de donner un sens objectif et un contenu déterminé à toutes les célébrations liturgiques, quelles que soient leurs évolutions ultérieures approuvées par le Magistère.

Telle est l'origine de la Tradition.

Voyons à présent comment le concile Vatican II s'inscrit pleinement dans cette Tradition établie sur la liturgie et garantie par elle. En premier lieu, la Constitution sur la liturgie « Sacrosanctum Concilium » affirme très clairement la nécessité d' « obéir fidèlement à la Tradition » et l'obligation de « conserver et favoriser les rites » tout en les « révisant avec prudence et dans l'esprit d'une saine tradition ».

Le mot « tradition » apparaît ici deux fois : une fois avec une majuscule pour désigner « la Tradition » dont il vient d'être question plus haut, une fois sans majuscule pour désigner plutôt les « usages » rituels faisant partie de la mémoire collective des fidèles, usages sans lesquels la « Tradition » - avec un T majuscule - risque de s'affadir, de se disloquer et de dégénérer en pratiques qui finiront par n'avoir plus de rapports avec la « sacralité » originelle et constitutive de la liturgie.

Un peu plus loin, le texte conciliaire explique comment conserver les rites tout en les révisant. Il s'agit d'abord de faire une distinction entre les parties immuables qui sont d'institution divine et les parties qui sont nées au cours du temps et qui, parfois, correspondent mal à la nature intime de la liturgie ou bien ont encombré les rites au point d'en obscurcir le sens, comme l'avait écrit le cardinal Ratzinger/Benoît XVI.

Dans ce processus de « révision/conservation » qui est comme le « moteur » permettant à la liturgie de ne pas se scléroser, cinq principes essentiels clairement réaffirmés par Vatican II doivent être respectés :

- Premier principe : les éléments nouveaux doivent obligatoirement sortir des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. Le Concile enseigne très clairement que dans l'évolution de la liturgie, il ne doit y avoir ni rupture, ni innovation révolutionnaire, ni recherche d'originalité, mais continuité et harmonie. Ainsi, lorsqu'au cours d'une célébration, les fidèles ressentent ou constatent une discontinuité - une fragmentation - ou un manque d'harmonie, alors c'est le signe que la liturgie manquera le premier des objectifs

qu'elle doit impérativement atteindre : la glorification de Dieu. C'est malheureusement souvent le cas actuellement même quand, du point de vue des rites, tout se fait dans le bon ordre : la glorification de Dieu devient de moins en moins présente, de moins en moins perceptible, en raison de la présence d'éléments disparates.

- Deuxième principe : les pasteurs doivent être attentifs à ce que dans toute action liturgique, soient observées et respectées les lois d'une célébration valide et licite. Il ne s'agit pas ici de verser dans le « rubricisme », comme on l'entend dire parfois. Pas du tout ! Il s'agit de rappeler que la liturgie est née de la foi de l'Église et que cette foi de l'Église se nourrit de la liturgie. D'où la stricte nécessité de maintenir et d'exprimer clairement ce rapport essentiel entre la « lex orandi » et la « lex credendi », entre les règles objectives de la prière officielle de l'Église et la doctrine de la foi reçue des Apôtres.

- Troisième principe : notre assistance à la liturgie doit être d'abord l'occasion d'exprimer que nous souhaitons participer par anticipation à la grande Liturgie qui se célèbre de toute éternité dans la Jérusalem céleste où nous attend le Christ qui, dans sa gloire, siège à la droite de Dieu. D'où le soin exemplaire qu'il faut apporter aux moindres détails de nos célébrations : dignité, beauté, silence, délicatesse, application, ordre... C'est capital ! Il ne faut négliger aucun détail. Friedrich Nietzsche disait : « Der Teufel steckt im Detail » (Le diable se cache dans les détails). Le philosophe allemand, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'était pas touché par la foi, voulait rendre attentif au fait que le diable peut se servir d'un simple détail mal géré, négligé, pour faire capoter un magnifique projet. On doit donc avoir présent à l'esprit que même dans nos liturgies, le diable est toujours là, en embuscade, prêt à profiter de la moindre de nos irrévérences ou de nos légèretés pour faire dévier une célébration de son objectif et ainsi leurrer les fidèles.

- Quatrième principe : ce quatrième point découle de tout ce qui vient d'être dit plus haut sur la Tradition et son rapport à la « lex orandi ». Il précise que le droit de régler l'organisation de la liturgie incombe uniquement à l'Église. « C'est pourquoi - ajoute le texte conciliaire - absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie ». Cet article est incontestablement le plus ignoré par nombre de ceux qui se réclament du Concile.

- Cinquième principe : il s'agit en quelque sorte d'une conclusion des quatre points qui précèdent. Il énonce que la liturgie restaurée à la suite du Concile ne pourra pas atteindre le but qu'elle s'est fixé si d'abord les pasteurs ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la vertu de la liturgie (l'expression « esprit de la liturgie » est très importante), et ne deviennent pas capables de l'enseigner. D'où la nécessité de garantir aux prêtres et aux séminaristes une solide formation qui explique la liturgie sous tous ses aspects : « théologique et historique aussi bien que spirituel, pastoral et juridique ».

En résumé, on peut dire que si la norme rituelle issue de la Tradition authentifiée par tous les conciles - et donc aussi par Vatican II - n'est plus reçue, n'est plus respectée, n'est plus fidèlement transmise, alors nos célébrations n'ont plus aucun sens : au mieux, elles sont des occupations du dimanche matin, des divertissements pour une poignée de fidèles activistes se donnant en spectacle devant d'autres fidèles résignés ou passifs, des moments de rencontres sympathiques, des expressions d'une vague spiritualité convenue... Mais il ne s'agit plus de liturgie au sens où l'entend l'Église. De telles célébrations ne sont plus que des coquilles vides, des mises en scène plus ou moins réussies en fonction du nombre de « figurants » dont on dispose ; elles ne sont plus que d'aimables rencontres ponctuelles dont les limites, au plan purement spirituel, apparaissent très rapidement.

N'est-ce pas ce qui explique - en grande partie - la baisse de la fréquentation des messes dominicales, surtout chez les jeunes ? Tant de messes qu'on propose aujourd'hui ne sont plus

que des sortes de danses autour d'un veau d'or ! Une fois terminée, la fête ne laisse aucune trace dans les mémoires, dans les cœurs, dans les âmes. De telles célébrations qui se veulent attirantes ne fascinent pas. C'est-à-dire - pour prendre l'étymologie du verbe « fasciner » - ne donnent pas l'envie de demeurer dans le temple ou d'y revenir le plus souvent possible pour entretenir un cœur à cœur silencieux avec Dieu. Seule la liturgie transmise par l'Église manifeste, rend sensible et réalise l'exercice du sacerdoce du Christ par lequel nous pouvons être conduits à la vie éternelle.

En conséquence, les actions liturgiques ne peuvent jamais être conçues, comprises et perçues comme étant des actions privées organisées par tel célébrant ou tel groupe particulier, mais doivent être vues comme des célébrations de l'Église : les rites, les textes et les chants forment, en s'amalgamant de façon harmonieuse, la règle de la prière officielle (la « lex orandi ») de l'Église, laquelle doit toujours être conforme à la règle de la foi (la « lex credendi »).

Dans sa Lettre apostolique « Vicesimus quintus annus » du 4 décembre 1988, Saint Jean-Paul II nous dit très clairement que lorsque le lien entre ces deux règles se distend, alors il devient permis de douter de la validité des sacrements aussi bien que de la foi des ministres de l'autel. Et, allant encore plus loin, il nous demande de refuser « toutes les interprétations erronées et les applications arbitraires et abusives en matière doctrinale, liturgique et disciplinaire. »

En 2006, le Cardinal Jean-Pierre Ricard, qui était alors Archevêque de Bordeaux et président de la Conférence des évêques de France, reprenait cette idée fondamentale du lien entre liturgie et foi et déclarait, au cours de la réunion des évêques à Lourdes, qu'« une Église où chacun construirait sa chapelle à partir de ses goûts personnels, de sa sensibilité, de son choix de liturgie ou de ses opinions politiques ne saurait être encore l'Église du Christ. » Pourtant, plus de dix ans après cette déclaration, on voit que dans la quasi-totalité des églises, des célébrations liturgiques sont encore organisées en fonction de « goûts personnels » et pour répondre aux diverses « sensibilités ». Certains évêques - il faut le reconnaître - ne sont d'ailleurs pas les derniers à favoriser des liturgies bricolées et à encourager la recomposition des rites : messes du « dimanche autrement », messes « des jeunes », messes « festives », messes « des familles », messes « pour les groupes charismatiques », messes « qui prennent leur temps », et même, comme c'est le cas en Allemagne - messes « concélébrées » avec des femmes qui se tiennent à l'autel et messes « pour les communautés homosexuelles »... Plusieurs de ces pasteurs diocésains vont aussi jusqu'à célébrer l'Eucharistie dans des stades, dans des salles de spectacles, sous des chapiteaux de cirques au milieu des jongleurs, des clowns, des singes et des éléphants...

En guise de conclusion, force est de constater que la perte du sens véritable de la liturgie conduit à un éclatement du culte divin auquel répond une désagrégation de la foi accompagnée d'une désorganisation de l'Église proche d'un schisme : la pluralité et l'instabilité de la « lex orandi » induisent et entretiennent une « lex credendi » tout à la fois changeante et incohérente qui favorise les divisions au sein de l'Église et explique en grande partie la désertification des paroisses, la chute de la pratique dominicale et cette crise des vocations que reconnaissent aujourd'hui nos pasteurs.